



Communiqué de presse Congrès national du syndicat SNPTES Du 15 au 17 mai 2018, à Brest

Alain HALÈRE, secrétaire général adjoint

Dans un contexte de fort mécontentement social, suite à différentes réformes imposées, à marche forcée, par le gouvernement et au manque endémique de moyens consacrés à l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, le SNPTES tiendra son Congrès national, du 15 au 17 mai 2018, à Brest.

Le SNPTES représente les personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit de la deuxième organisation syndicale représentative des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, en nombre de voix et la première ex æquo en nombre de sièges, au comité technique ministériel. Le SNPTES est également depuis sa création en 1953, l'organisation la plus représentative des ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation. En 2008, le SNPTES a ouvert ses champs d'action aux personnels des bibliothèques et personnels ouvriers des CROUS, puis en octobre 2015, aux chercheurs, enseignants-chercheurs, enseignants et à l'ensemble des personnels de la filière administrative.

Des congressistes en provenance des régions ultramarines et métropolitaines, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, mais également du Canada, d'Égypte, de Grèce, d'Italie et de Roumanie sont attendus pour dresser le bilan de leurs actions, débattre de l'actualité et définir une orientation qui prendra la forme d'une résolution générale. Les résultats du vote des adhérents sur le rapport d'activité et le rapport financier seront proclamés.

L'élection du Bureau national du SNPTES est également à l'ordre du jour. Laurent Diez secrétaire général sortant avait déclaré, en janvier, qu'il ne briguerait pas un troisième mandat. À la date de clôture, une seule liste a été déposée. Elle est conduite par Alain Halère qui est actuellement secrétaire général adjoint du SNPTES.

Le Congrès national qui est l'assemblée souveraine du syndicat devra également se prononcer sur une possible affiliation du SNPTES à la Fédération autonome de la Fonction publique (FA-FP). En mai 2017, le Congrès extraordinaire a notamment mandaté le secrétariat national du SNPTES pour définir avec la Fédération autonome de la fonction publique (FA-FP) les modalités d'une éventuelle affiliation.

Le projet de résolution générale sera débattu et mis au vote. Il a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs propositions d'amendement transmis par les sections, à l'issue des Congrès académiques.

Un Congrès national est toujours un moment particulier dans la vie d'un syndicat, mais ce 26e Congrès sera sans aucun doute déterminant pour l'avenir du SNPTES et sa capacité à défendre et développer les intérêts de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Choisy-Le-Roi, le 19 avril 2018